

II.—Une autre faute grave consisterait de la part des mêmes personnes à ne pas tenir compte pratiquement du précepte : *Puerorum curam habentibus omni studio curandum est ut post primam communionem iidem pueri ad sacram mensam soepius accedant, et, si fieri potest, etiam quotidie.* — Tous ceux qui ont charge des enfants doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher souvent de la Table Sainte après leur première communion et, si c'est possible, tous les jours.

Pèchent donc *a)* les parents qui n'ont cure de faire communier leurs enfants souvent et, si possible, chaque jour ; *b)* les confesseurs qui n'exhortent pas, n'aident pas à l'accomplissement de ce précepte ; *c)* les éducateurs qui font preuve à ce sujet ou d'indolence ou de mauvais vouloir ; *d)* les curés coupables de ne point, en public et en particulier, porter les enfants à la communion fréquente.

Tous ces devoirs ont leur raison d'être dans le besoin qu'a l'enfant de croître en Jésus-Christ, d'éviter le mal, de progresser en vertu. Du même besoin découle aussi pour les mêmes personnes le devoir de donner aux mêmes enfants une instruction religieuse solide et suivie.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DANS L'OUEST CANADIEN

Winnipeg, Man., Septembre 1911.

Monsieur le directeur,

Quand mon *Histoire de l'Eglise dans l'Ouest Canadien* parut en anglais l'année dernière, plusieurs personnes haut placées manifestèrent le désir d'en voir une version publiée pour le public de langue française. Cette version entraînerait un travail considérable, d'autant plus que si je me rendais à leur désir, ce n'est pas une simple traduction que je voudrais offrir aux Canadiens-Français, mais l'équivalent en deux forts vo-